

M. le Président m'a appelé, et la question franchement posée, je n'ai eu d'autre objection à faire que de réclamer, comme condition indispensable, l'acceptation de Léon XIII. Les États-Unis n'ayant pas d'ambassade près le Vatican, la question pouvait traîner en longueur ; il n'en a rien été. Des démarches officieuses ont été accueillies favorablement par le Saint-Père, et je suis parti.

— C'était là, Monseigneur, une mission bien délicate ; le pouvoir civil pouvait craindre que l'évêque, sans le vouloir, par sympathie, ne se souvint trop qu'il était Évêque, et le St-Père, qu'il était trop américain.

— Je l'ai compris, et, dès la première heure, pour mettre mon absolue indépendance au-dessus de tout soupçon, j'ai refusé les riches honoraires que m'offrait M. le Président et les offres paternelles du Pape.

— C'était là, Monseigneur, en dehors de la somme de dévouement que vous imposait une mission si laborieuse, prendre à votre charge une bien grosse dépense. Vous ne vous en êtes pas tiré à moins de 25,000 francs.

— Que dites-vous là ?

— Peut-être 50,000 ?

— Sans doute ; mais Dieu y a pourvu !...

— Quelle est la première difficulté que vous avez rencontrée à Manille ?

— Très grave ! Celle-là résolue, le reste a marché tout seul. Ce n'était plus qu'une question de temps et de travail. Quand je suis arrivé, tous les prêtres de l'archipel étaient détenus en prison. Le général Otis se refusait à les rendre à la liberté. Il alléguait la raison militaire. Le clergé, rendu à la liberté, devait, selon lui, favoriser la résistance.

J'insistai chaleureusement pour amener le général à des sentiments plus équitables. Il ne pouvait invoquer aucun grief contre ces braves gens. J'exigeai que justice leur fût rendue. Le général s'obstina. Un télégramme de Washington le rappela immédiatement. C'était cause gagnée.

— Quel est ce clergé ? Est-il instruit ? studieux ? Était-il à la hauteur de sa tâche ?

— Voici : Il faut distinguer le clergé séculier du clergé régulier. Le clergé régulier est tout entier d'origine espagnole. Il y en a de cinq ordres : des Dominicains, des